

<p align="center"><b>DÉPARTEMENT DE HAUTE-SAVOIE</b></p> <p align="center">-----</p> <p align="center"><b>Arrondissement de Saint-Julien-en-Genevois</b></p>	<p align="center"><b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES USSES ET RHÔNE</b></p> <p align="center"><b>Séance du 09 février 2021</b></p>
<p><u>Nombre de Conseillers :</u></p> <p>En exercice : 39 Présents : 33 Suppléant : 0 Absents : 3 Pouvoirs : 3 Votants : 36 Pour : 36 Contre : 0 Nul : 0 Abstention : 0</p> <p><b>N° CC 32/2021</b></p>	<p>L'an <b>deux mille vingt et un</b>, le 09 février à <b>dix-huit heures</b>, le Conseil Communautaire Usse et Rhône dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle Jean XXIII à Frangy, sous la présidence de <b>Monsieur Paul RANNARD</b>.</p> <p><b>Date de convocation :</b> 03 février 2021</p> <p><b>Présents :</b> Mesdames Frédérique AURELLE, Sophie COLAS, Laetitia COCATRIX, Sandrine TASSET, Carole BRETON, Ségolène BERTHOD-ROUPIOZ, Marie-Christine GLANDUT, Florence POZZO, Corinne GUISEPPIN. Messieurs Rémi PONCET, André-Gilles CHATAGNAT, Alain CAMP, Paul RANNARD, Philippe JACQUESON, Emmanuel GEORGES, Hervé BOUËDEC, Christian VERMELLE, Georges CANICATTI, Patrick CHAPEL, André BOUCHET, Jean-Paul FORESTIER, Didier CLERC, Jean-Louis MAGNIN, Bernard REVILLON, David BANANT, Vincent DUTOIT, Jérémie COURLET, Michel BOTTERI, Gérard LAMBERT, Gilles CALLET, Gilles PILLOUX, François SÈVE, Jean-Yves MÂCHARD.</p> <p><b>Pouvoirs :</b> Sylvie TARAGON à Jean-Yves MÂCHARD, Carole ETTORI à Jérémie COURLET, Carine DUVERNOIS à Gilles CALLET</p> <p><b>Absents :</b> Bernard THIBOUD, Pascal COULLOUX, Alain LAMBERT</p> <p>Madame Florence POZZO est désignée secrétaire de séance</p>

Envoyé en préfecture le 02/03/2021  
Reçu en préfecture le 02/03/2021  
Affiché le   
ID : 074-200070852-20210209-CC\_32\_2021-DE

**OBJET : ENFANCE – Multi-accueil de Minzier – Plan de financement.**

Vu l'arrêté interpréfectoral n°PREF/DRCL/BCLB-2020-0012 approuvant la modification des statuts de la Communauté de Communes Usse et Rhône et notamment son article 6-7-1,  
Vu la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19,  
Vu l'ordonnance n°2020-391 du 1<sup>er</sup> avril 2020 relative à la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités,  
Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment son article L5211-10,  
Vu la délibération n°CC 01/2017 du 27 janvier 2017 portant élection du Président de la CC Usse et Rhône,  
Vu la délibération n°CC 87/2018 du 10 avril 2018 relative au plan de financement du multi-accueil de Minzier,  
Vu la délibération n°CC 16/2019 du 19 février 2019 portant annulation du projet de multi-accueil à Minzier,  
Vu la décision du Président n°10-2020 du 7 avril 2020 relative au plan de financement du futur multi-accueil à Minzier.

Considérant que la Communauté de Communes Usse et Rhône est compétente en matière de petite enfance et qu'elle gère quatre multi-accueils d'une capacité totale de 87 places dans les Communes de Seyssel Ain, Seyssel Haute-Savoie, Frangy et Chêne-en-Semine.

Considérant que la Communauté de Communes Usse et Rhône pilote le projet de multi-accueil de Minzier (25 places), qu'elle avait déjà initié un projet et que celui-ci avait dû être annulé.

Considérant que le site du Pont-Fornant à Minzier est de rayonnement intercommunal dans la mesure où il dispose d'une zone de chalandise constitué du nord de la Communauté de Communes Usse et Rhône.

Considérant que le plan de financement du multi-accueil de Minzier est établi, qu'une étude d'opportunité a été réalisée et que celui-ci peut faire l'objet de demandes de subventions.

Le Vice-président présente le plan de financement suivant :

- Estimation des dépenses (hors taxes) :		
Frais d'études :	10 919 €	1,6 %
Frais de maîtrise d'œuvre :	71 425 €	10,5 %
Montant des travaux-Gros œuvre/VRD :	260 000 €	38,4 %
Montant des travaux-Second œuvre :	285 000 €	42,1 %
Mobilier et jeux	50 000 €	7,4 %
Total :	677 344 €	
- Plan de financement prévisionnel (hors taxes) :		
Département de Haute-Savoie (CDAS) :	79 927 €	11,8 %
État – Contrat de ruralité – FSIL :	273 495 €	40,4 %
CAF de Haute-Savoie :	188 203 €	27,8 %
CC Usse et Rhône (fonds propres) :	135 719 €	20,0 %
Total :	677 344 €	

Le Vice-président indique avoir fait une demande de subvention auprès de la CAF de Haute-Savoie pour un montant de 188 203 €.

Le Vice-président précise que la CC Usse et Rhône a obtenu de l'État une subvention de 273 495 € autre titre du DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local, Contrat de ruralité).

Le Vice-président précise qu'une demande de subvention sera formalisée auprès du Département à hauteur de 11,8 % pour un montant de 79 927 €, au titre du Chambres d'Agriculture (Contrat Départemental d'Avenir et de Solidarité).

**Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré décide de :**

**APPROUVER** le plan de financement présenté soit :

- Estimation des dépenses (hors taxes) :		
Frais d'études :	10 919 €	1,6 %
Frais de maîtrise d'œuvre :	71 425 €	10,5 %
Montant des travaux-Gros œuvre/VRD :	260 000 €	38,4 %
Montant des travaux-Second œuvre :	285 000 €	42,1 %
Mobilier et jeux	50 000 €	7,4 %
Total :	677 344 €	
- Plan de financement prévisionnel (hors taxes) :		
Département de Haute-Savoie (CDAS) :	79 927 €	11,8 %
État – Contrat de ruralité – FSIL :	273 495 €	40,4 %
CAF de Haute-Savoie :	188 203 €	27,8 %
CC Usse et Rhône (fonds propres) :	135 719 €	20,0 %
Total :	677 344 €	

**DEMANDER** un soutien financier à la CAF de Haute-Savoie, à l'État et au Département de Haute-Savoie.

**NOTIFIER** la présente délibération :

- À l'ensemble des Conseillers communautaires de la CC Usse et Rhône,
- Au Département de Haute-Savoie,
- À la Sous-préfecture de Saint-Julien-en-Genevois et à la Préfecture de Haute-Savoie,
- À la Caisse d'allocation familiale (CAF) de Haute-Savoie,
- À la trésorerie de Frangy-Seysssel,
- À la Commune de Minzier.

Envoyé en préfecture le 02/03/2021  
Reçu en préfecture le 02/03/2021  
Affiché le   
ID : 074-200070852-20210209-CC\_32\_2021-DE

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.*

**Pour extrait conforme,  
Le Président,  
Paul RANNARD**



*Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.*

Envoyé en préfecture le 02/03/2021

Reçu en préfecture le 02/03/2021

Affiché le



ID : 074-200070852-20210209-CC\_\_32\_2021-DE